

## La politique alimentaire des villes suisses #7



## La politique alimentaire de la ville de Saint-Gall

Stratégies, activités, mesures et conditions-cadres

Bettina Scharrer, Kathrin Utz

Juin 2024

**Citation :**

Scharrer B, Utz K. 2024. *La politique alimentaire de la ville de Saint-Gall. Stratégies, activités, mesures et conditions-cadres*. La politique alimentaire des villes suisses #7. Berne, Suisse: Centre for Development and Environment (CDE), avec Bern Open Publishing (BOP). <https://doi.org/10.48350/196728>.

**Autrices :** Bettina Scharrer, Kathrin Utz (CDE)

**Édition formelle :** Chiara Heiss, Fabia Lüthi (CDE)

**Traduction de l'allemand :** DeepL Pro

**Relecture :** Raoul Bickel ; Clara Esteve (Ville de Saint-Gall)

**Photo de couverture :** Roman Kohler

**Disponibilité :** La publication est disponible sur : <https://doi.org/10.48350/196728>

Cette publication est aussi disponible en allemand.

**Contact :** [bettina.scharrer@unibe.ch](mailto:bettina.scharrer@unibe.ch)

**DOI:** 10.48350/196728

© 2024, les autrices

Ce rapport est mis à disposition sous Licence 'Creative Commons Attribution' International 4.0 (CC BY 4.0). Les termes de cette licence sont consultables à <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>. Utilisation commerciale des contenus de cet ouvrage autorisée sur demande auprès des autrices.

Centre for Development and Environment (CDE)

Université de Berne

Mittelstrasse 43

3012 Berne

Suisse

[www.cde.unibe.ch](http://www.cde.unibe.ch)

Ce Working Paper est le fruit d'une étude comparative et d'un échange d'expériences sur les stratégies et les activités de gouvernance alimentaire urbaine. Réalisée par le Centre for Development and Environment, cette étude a bénéficié de la collaboration des villes partenaires du projet : Bâle, Berne, Bienne, Fribourg, Genève, Lausanne, St-Gall, Winterthur et Zurich. Le financement de l'étude comparative a été assurée par la Fondation Mercator Suisse et les villes partenaires du projet.



Cette étude comparative s'inscrit dans le cadre du co-projet transdisciplinaire «Les villes, moteurs de systèmes alimentaires durables». Mené conjointement par le Centre for Development and Environment (CDE) de l'Université de Berne et la Haute école spécialisée bernoise, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL, ce co-projet bénéficie du soutien principal de la Fondation Mercator Suisse.

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>1 Cadre légal et lignes directrices générales pour une alimentation durable</b> .....	<b>6</b>
1.1 Ancrage légal .....	6
1.2 Exigences relatives aux marchés publics .....	6
1.3 Lois non contraignantes transnationales .....	8
1.3.1 Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan MUFPP .....	8
<b>2 Politique et administration</b> .....	<b>8</b>
2.1 Stratégies et programmes pour un système alimentaire urbain durable .....	8
2.2 Intégration de la thématique dans les structures administratives et les ressources de la ville .....	10
2.3 Interventions parlementaires et initiatives déposées par la société civile sur cette thématique .....	11
2.4 Appartenance à des initiatives et à des réseaux interurbains .....	12
<b>3 Marchés publics et restauration collective publique</b> .....	<b>12</b>
3.1 Restauration collective .....	12
3.1.1 Directives concernant les parts de labels, les repas selon la pyramide, les parts de nourriture à base de plantes .....	13
3.1.2 Déchets alimentaires .....	13
3.1.3 Subventionnement de menus durables .....	14
3.2 Autres éléments concernant les marchés publics et les appels d'offres .....	14
<b>4 Promotion des structures de vente directe, du régionalisme et de la transparence</b> .....	<b>14</b>
4.1 Soutenir les initiatives visant à redéfinir les relations entre les consommateur·trice·s et les producteur·trice·s .....	14
4.1.1 Marchés couverts, magasins pop up, plateformes internet, épicerie participative, ACP ...	14
4.2 Marchés hebdomadaires .....	14
4.3 Promotion des labels régionaux .....	15
4.4 Projets de développement régional (PDR) .....	15
4.5 Promotion de la durabilité et de la provenance régionale dans la restauration .....	15
4.6 Plateformes d'achat, de logistique et de mise en réseau pour les exploitations agricoles et la restauration .....	15
4.7 Soutien logistique pour la vente directe .....	15
4.8 Promotion de structures de transformation à usage collectif .....	15
<b>5 Surfaces agricoles utiles en mains publiques et agriculture urbaine</b> .....	<b>15</b>
5.1 Gestion des terres et des exploitations agricoles .....	15
5.2 Promotion du jardinage urbain et des jardins communautaires .....	16
5.3 Surfaces agricoles utiles et jardins familiaux de la Bourgeoisie de St-Gall .....	17
<b>6 Sensibilisation et éducation</b> .....	<b>17</b>

6.1	Campagnes et informations pour une alimentation durable et thèmes associés .....	17
6.1.1	Événements .....	17
6.1.2	Soutien aux lieux d'échange et d'apprentissage .....	18
6.1.3	Maison de l'alimentation.....	18
6.1.4	Intégration de la thématique dans l'enseignement scolaire, fermes et jardins scolaires...18	
6.2	Formation professionnelle et continue .....	18
<b>7</b>	<b>Réseaux et participation de la société civile .....</b>	<b>18</b>
7.1	Soutien aux mouvements de la société civile et à la coopération en matière de recherche pour une alimentation plus durable .....	18
7.2	Participation à la mise en place d'un conseil de nutrition ou d'un forum sur la nutrition.....	19
7.3	Autres projets de la société civile (sélection) .....	19
	<b>Résumé et conclusions .....</b>	<b>19</b>
<b>8</b>	<b>Bibliographie et sources.....</b>	<b>21</b>
8.1	Actes législatifs de la Confédération suisse.....	21
8.2	Actes législatifs du canton Saint-Gall .....	21
8.3	Actes législatifs de la ville de Saint-Gall.....	21
8.4	Interventions parlementaires et initiatives de la ville Saint-Gall .....	21
8.5	Publications officielles .....	22
8.6	Sites Internet .....	22
8.7	Interviews .....	24

## Introduction

62% de la population suisse vit aujourd'hui en ville, et 22% de personnes supplémentaires vivent sous influence directe des centres urbains. Au total, environ 85% de la population suisse réside donc dans des villes et leurs agglomérations.<sup>1</sup> Par conséquent, les villes sont des actrices extrêmement importantes qui peuvent contribuer de manière décisive à la transformation de nos systèmes alimentaires non durables. Elles développent pour ce faire des stratégies ciblées, prennent des mesures et utilisent des leviers évidents pour exercer une influence directe, par exemple au travers de la restauration collective publique. De nombreuses villes ont désormais pris conscience de la marge de manœuvre dont elles disposent et accordent plus de poids à la politique alimentaire dans leur agenda communal pour tenir compte de la durabilité et des objectifs climatiques.

Il n'existait jusqu'à présent aucune étude comparative détaillée sur la gouvernance alimentaire urbaine en Suisse recensant de manière systématique les différentes stratégies et activités des grandes villes et examinant l'importance et l'impact des mesures et projets en cours en la matière. Dans le cadre du projet transdisciplinaire « *Les villes, moteurs de systèmes alimentaires durables* » mené conjointement par le Centre for Development and Environment CDE de l'Université de Berne et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires BFH-HAFL, ces thématiques importantes sont abordées dans le premier lot de travail du projet, et la politique de gouvernance alimentaire urbaine des villes partenaires du projet, à savoir Bâle, Berne, Bienne, Fribourg, Genève, Lausanne, Saint-Gall, Winterthour et Zurich, est étudiée.

Les stratégies de gouvernance alimentaire urbaine et les activités en cours dans les villes impliquées ont été répertoriées au moyen de recherches approfondies et systématiques sur la base de documents et de sites Internet. Les résultats d'entretiens semi-standardisés conduits par des experts avec les personnes responsables et les représentants des neuf villes partenaires ont permis de compléter ces données. Les résultats présentés dans les neuf *Working Papers* ou documents de travail - un par ville partenaire - sont, de plus, marqués par l'important échange transdisciplinaire de connaissances qui a eu lieu essentiellement lors d'ateliers réunissant les neuf villes partenaires.

La série de documents de travail informe sur l'état d'avancement des stratégies et des activités de gouvernance alimentaire ainsi que sur les mesures et les conditions cadres légales dans les différentes villes. Toutes les villes ont été analysées à l'aune des mêmes catégories, en tenant compte des champs d'action offrant des leviers de transformation. La table des matières des neuf documents de travail est donc identique.

La série de documents de travail offre une base solide pour l'élaboration d'un livre blanc sur les stratégies de gouvernance alimentaire urbaine des villes suisses, document qui constituera une synthèse des connaissances acquises à travers l'expérience des différentes villes et le processus transdisciplinaire. Les stratégies mises en œuvre par le biais d'activités, de mesures et de projets doivent également être classées et évaluées en fonction de leur impact. Les stratégies particulièrement prometteuses ayant un potentiel de développement seront identifiées, présentées à titre d'exemple de bonnes pratiques pour les différents champs d'action et mises à disposition de toutes les communes intéressées. Il s'agit également de montrer les obstacles à la mise en œuvre et comment ils peuvent être surmontés.

L'ensemble du projet avec tous les lots de travail est soutenu financièrement par la Fondation Mercator Suisse, et l'étude comparative avec analyse de documents est soutenue, en plus, par les neuf villes partenaires susmentionnées et par l'Union des Villes Suisses. Les lots de travail 2 et 3 qui analysent le système alimentaire de la ville de Berne ainsi que l'accès des personnes touchées par la pauvreté à des aliments sains à Berne sont également soutenus, outre par la Fondation Mercator, par la Ville de Berne et par la société « Oekonomische Gemeinnützige Gesellschaft Bern » (OGG Bern).

---

<sup>1</sup> [Confédération suisse, Office fédéral de la statistique OFS \(2023\) : Répartition spatiale](#)

# 1 Cadre légal et lignes directrices générales pour une alimentation durable

## 1.1 Ancrage légal

Au niveau du cadre réglementaire, la ville de Saint-Gall s'oriente en premier lieu sur la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), sur les objectifs climatiques de la Confédération et donc aussi sur l'accord de Paris sur le climat de 2015, qui exige de prendre des mesures contribuant à limiter le réchauffement à 1,5°C.

En conséquence, la ville de Saint-Gall a reçu dans son règlement communal 111.1, Art. 3<sup>ter</sup> 2, un mandat d'action concret fin 2020 visant à prendre des mesures qui contribueront à ce que la ville soit climatiquement neutre d'ici 2050.

Art. 3<sup>ter</sup>\*

Protection du climat et changement climatique

<sup>1</sup> La ville a pour objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Elle vise une décarbonisation complète d'ici là et encourage en outre, dans le cadre de ses activités, d'autres mesures visant à protéger le climat.

<sup>2</sup> La ville prend des mesures appropriées pour contrer les effets négatifs du changement climatique.

Ce nouvel article 3<sup>ter</sup>\* a été adopté le 27.9.2020 par les citoyen-ne-s de la ville de Saint-Gall avec une approbation de 79,1%. Le concept énergétique 2050, qui comprenait les domaines de la chaleur, de l'électricité et de la mobilité, a été complété par les champs d'action Consommation et ressources lors de sa révision (2022-2024). Différents services de l'administration municipale ont développé des champs d'action dans des groupes de travail thématiques spécifiques (cf. chap. 2.1). Parmi ceux-ci figurent également des mesures dans le domaine de la promotion des systèmes alimentaires durables. Les champs d'action ont été discutés de novembre 2022 à mars 2023 dans le cadre de la consultation avec différents acteurs et actrices de l'économie, de la société ainsi que de la politique et de l'administration. Le concept énergétique 2050, élargi au domaine de la consommation et des ressources, a été adopté par le conseil municipal le 22 mai 2024.

Le règlement municipal sur l'énergie EnR SRS 511.2<sup>3</sup> stipule que la ville gère un fonds pour l'énergie afin d'encourager financièrement les mesures de mise en œuvre du concept énergétique 2050. Le règlement du Fonds pour l'énergie (EnFR), SRS 511.21<sup>4</sup> régit les domaines de soutien. Le Fonds pour l'énergie offre des possibilités de soutien à des projets pilotes et d'innovation ainsi qu'à des projets dans le domaine de l'information et des campagnes de communication. Des projets dans le domaine de l'alimentation peuvent également y être soutenus. Le règlement du Fonds pour l'énergie est étroitement lié au concept énergétique 2050. Le règlement permet de soutenir 6 domaines, à savoir 1) chaleur, 2) électricité, 3) mobilité, 4) études et clarifications, 5) innovations et projets, 6) travail d'information et campagnes. Les deux derniers domaines permettent de soutenir des projets s'ils servent à la mise en œuvre du concept énergétique et s'ils sont réalisés en collaboration avec le service de conseil en énergie. Le règlement du Fonds pour l'énergie est en cours de révision en raison de l'ajout du domaine Consommation et ressources et devrait entrer en vigueur début 2025.

## 1.2 Exigences relatives aux marchés publics

Niveau fédéral

Dans la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) révisée en 2019, l'attention portée aux aspects écologiques et à la prise en compte des trois dimensions de la durabilité est plus importante que dans la version précédente. Cela s'exprime déjà dans la définition du but de l'art. 2a, qui stipule que « la présente loi vise à une

<sup>2</sup> [Ville de Saint-Gall \(2004\) : SRS 111.1 Règlement communal.](#)

<sup>3</sup> [Ville de Saint-Gall \(2014\) : SRS 511.2 Règlement sur l'énergie \(EnR\).](#)

<sup>4</sup> [Ville de Saint-Gall \(2017\) : SRS 511.21 Règlement du Fonds pour l'énergie \(EnFR\).](#)

- a. utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables. »<sup>5</sup>

Les dispositions légales relatives à la protection de l'environnement jouent en outre un rôle dans trois autres articles. L'article 12 stipule que les marchés publics ne sont attribués qu'aux soumissionnaires qui respectent les prescriptions légales locales en matière de protection des ressources naturelles et de l'environnement. En conséquence, le droit suisse de l'environnement doit être respecté en Suisse et les conventions internationales sur la protection de l'environnement désignées par le Conseil fédéral doivent être respectées à l'étranger.<sup>6</sup> En cas de non-respect de ces règles, les soumissionnaires peuvent être exclus d'une procédure d'adjudication ou l'adjudication peut être révoquée, conformément à l'article 44.<sup>7</sup> En outre, selon l'article 30, les pouvoirs adjudicateurs ont la possibilité de prévoir des « spécifications techniques visant à la conservation des ressources naturelles ou à la protection de l'environnement ». <sup>8</sup> L'article 29, paragraphe 1, énumère les critères d'attribution, parmi lesquels figure désormais la durabilité. Il est en outre précisé à l'art. 29, al. 4 que « les prestations standardisées peuvent être adjugées sur la base du seul critère du prix total le plus bas, pour autant que les spécifications techniques concernant les prestations permettent de garantir le respect d'exigences élevées en matière de durabilité en matière de durabilité sociale, écologique et économique ».

#### Niveau cantonal

Le canton de Saint-Gall est membre depuis 1998 de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP)<sup>9</sup>, qui a été révisé en 2019. Celui-ci constitue un accord-cadre, la création des lois d'application et des ordonnances incombant au canton.<sup>10</sup> En conséquence, le sGS 841.11 - Ordonnance sur les marchés publics<sup>11</sup> est déterminant ici. La révision de l'AIMP 2019 conduit à une plus grande prise en compte de la durabilité écologique, sociale et (macro)économique. Le canton de Saint-Gall a adhéré le 1er juin 2023 à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15 novembre 2019 (AIMP 2019).

#### Niveau ville

La ville de Saint-Gall s'oriente vers le nouvel AIMP 2019, plus ambitieux en matière de durabilité, et accorde donc plus d'importance à la durabilité lors de l'achat de biens et de services, ce qui se reflète clairement dans la « directive sur les achats durables »<sup>12</sup> édictée par le conseil municipal en 2023. Elle s'applique à partir du 1er juillet 2023 et doit contribuer à atteindre l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050 décidé par les électeur·trice·s saint-gallois·es. Conformément aux objectifs de la législature 2021 - 2024<sup>13</sup>, la ville s'est engagée à acheter des biens et des services de manière systématiquement durable. La directive constitue une base obligatoire pour tous les achats de la ville de Saint-Gall et contient des principes généraux d'achat durable. Des critères qui s'appliquent à la décision d'achat sont définis pour les principaux groupes de produits. Une distinction est faite entre les « critères obligatoires », qui doivent être impérativement respectés, et les « critères facultatifs ». Pour ces derniers, ils doivent également être intégrés dans le processus d'achat. S'ils ne peuvent pas être respectés de la sorte, cela n'entraîne certes pas l'exclusion, mais une moins bonne évaluation, c'est-à-dire que cela a une influence sur les critères d'attribution.

En achetant des produits économes en ressources, durables et fabriqués dans le respect des normes sociales, la ville de Saint-Gall entend assumer son rôle de modèle et contribuer à la réalisation des objectifs climatiques. Parmi les principes de la directive, il convient d'évaluer avant tout achat si celui-ci est réellement nécessaire. De plus, des alternatives à l'achat d'un nouveau produit doivent être examinées, par

<sup>5</sup> [Confédération suisse \(2019\) : RO 2020 641 Loi fédérale sur les marchés publics \(LMP\), p. 641.](#)

<sup>6</sup> Ibid. S. 647 - 648.

<sup>7</sup> Ibid. S.662 - 663.

<sup>8</sup> Ibid. S.657.

<sup>9</sup> [Canton de Saint-Gall \(2001\) : sGS 841.32 accord intercantonal sur les marchés publics \(rIVöB\).](#)

<sup>10</sup> [Canton de Saint-Gall \(2023\) : Marchés publics.](#)

<sup>11</sup> [Canton de Saint-Gall \(1998\) : sGS 841.11 Ordonnance sur les marchés publics \(VöB\).](#)

<sup>12</sup> [Ville de Saint-Gall, direction des services techniques \(2023\) : Directive sur l'achat durable.](#)

<sup>13</sup> [Ville de Saint-Gall \(n.d.\) : Vision 2023 et objectifs de législature 2021 - 2024.](#)

exemple des réparations, des solutions de partage ou l'achat de produits d'occasion. Lors de l'évaluation des produits et des services, l'ensemble du cycle de vie doit être pris en compte. La plateforme d'achat numérique de la ville sera désormais davantage axée sur la durabilité et des critères de durabilité spécifiques seront élaborés pour les appels d'offres. La nouvelle directive fixe entre autres des directives et des recommandations dans le domaine des denrées alimentaires (cf. 3.1 et 3.2.).

### 1.3 Lois non contraignantes transnationales

#### 1.3.1 Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan MUFPP

Une adhésion au MUFPP n'est pas prévue pour le moment. La ville de Saint-Gall est membre de l'Alliance européenne pour le climat.<sup>14</sup>

## 2 Politique et administration

### 2.1 Stratégies et programmes pour un système alimentaire urbain durable

La ville de Saint-Gall n'a actuellement pas de stratégie spécifique et singulière pour l'alimentation durable et le développement d'un système alimentaire urbain durable. Mais les thèmes de l'alimentation durable et de l'agriculture sont intégrés dans d'autres concepts, notamment dans le concept agricole 2020<sup>15</sup> (cf. chap. 5) et dans l'extension en cours du concept énergétique 2050<sup>16</sup>, lancé pour la première fois en 2006 et étendu en 2024 avec le domaine « Consommation et ressources ».<sup>17</sup> Le concept énergétique 2050<sup>18</sup> étendu a été adopté par le conseil municipal le 22 mai 2024 et est entré en vigueur le 1er juillet 2024. Le concept comprend les quatre domaines 1) chaleur, 2) électricité, 3) mobilité et 4) consommation et ressources, avec les champs d'action et les mesures correspondants. Dans le domaine "Consommation et ressources", cinq champs d'action ont été définis, dont le premier, "CR1 Promouvoir une alimentation respectueuse du climat", se réfère explicitement à l'alimentation durable. L'un des objectifs généraux dans le domaine de l'alimentation est d'augmenter "la part des aliments d'origine végétale tout en réduisant les aliments d'origine animale et le gaspillage alimentaire"<sup>19</sup>. Les six mesures suivantes ont été définies au sein du champ d'action CR1 :

#### **CR1 Promouvoir une alimentation respectueuse du climat**

##### *CR1\_1 Plan de mise en œuvre pour la promotion d'une alimentation durable*

Élaboration d'un plan de mise en œuvre pour la promotion d'une alimentation respectueuse du climat en 2035 sur le territoire de la ville, adhésion à la Charte de l'alimentation durable des villes et communes, examen de la candidature en tant que Fair Trade Town.

##### *CR1\_2 Sensibilisation de la population*

Sensibilisation de la population dans le cadre de « clevergeniessen » (manger malin) : Séances d'information, actions et cours sur l'alimentation durable, sur la culture de légumes, d'herbes aromatiques et autres dans son propre jardin et sur la prévention du gaspillage alimentaire, examen des possibilités de culture sur des surfaces agricoles urbaines dans l'esprit de l'agriculture solidaire, actions et mesures des entreprises de restauration (voir mesure 1\_4).

##### *CR1\_3 Charte climatique, information et conseil pour la restauration*

Elaboration de normes communes concernant l'offre respectueuse du climat et le gaspillage alimentaire. Information et conseil pour la restauration, signature d'une charte, planification d'actions avec les entreprises de restauration locales (festival de street food respectueux du climat, etc.), recommandations municipales pour les entreprises de restauration, différentes campagnes et offres de formation continue pour la prévention du gaspillage alimentaire.

---

<sup>14</sup> Interview de Karin Hungerbühler, co-directrice du service Environnement et énergie de St-Gall, du 9.3.2023.

<sup>15</sup> [Ville de St-Gall, commune bourgeoise de St-Gall \(2020\) : Landwirtschaftskonzept 2020 für die Politische Gemeinde St.Gallen und die Ortsbürgergemeinde St.Gallen \(Concept agricole 2020 pour la commune politique de St-Gall et la bourgeoisie locale de St-Gall\).](#)

<sup>16</sup> [Ville de Saint-Gall \(2024\) : Environnement et énergie. Concept énergétique 2050.](#)

<sup>17</sup> [Ville de Saint-Gall \(2024\) : Énergie et eau. Ensemble, nous agissons - St-Gall devient climatiquement neutre.](#)

<sup>18</sup> [Ville de Saint-Gall \(2024\) : Environnement et énergie. Concept énergétique 2050.](#)

<sup>19</sup> [Ville de Saint-Gall \(2024\) : Concept énergétique 2050. Annexe 5 : Champs d'action consommation et ressources, p. 1.](#)



#### *CR1\_4 Modèle pour une offre respectueuse du climat et contre le gaspillage alimentaire*

Elaboration d'un modèle pour une offre respectueuse du climat et contre le gaspillage alimentaire en collaboration avec les entreprises alimentaires et le commerce de détail, prise en compte de tous les niveaux de la chaîne de création de valeur, de la production à la consommation, renforcement de la création de valeur régionale.

#### *CR1\_5 Offres de formation sur l'alimentation respectueuse du climat et durable*

Soutien des enseignant-e-s avec des offres sur le thème de l'alimentation respectueuse du climat.

#### *CR1\_6 Mise à jour du concept agricole*

La stratégie et les objectifs du Concept agricole 2020 sont mis à jour (2028/2030), élaboration de normes contraignantes pour une agriculture adaptée au site et offres de formation extrascolaires.

Lors de la mise en œuvre du champ d'action « CR1 Promouvoir une alimentation respectueuse du climat », l'accent est mis sur la communication et la coordination, respectivement sur la création de partenariats avec des actrices et des acteurs privés. Les indicateurs suivants doivent permettre de contrôler régulièrement l'effet des mesures :

- Proportion d'aliments d'origine végétale et animale dans les menus proposés.
- Proportions de menus végétariens et végétaliens proposés et vendus dans les établissements de restauration.
- Quantités de déchets alimentaires
- Nombre de consultations réalisées
- Nombre de formations réalisées
- Nombre d'actions réalisées
- Enquêtes sur le style d'alimentation et la proportion de produits d'origine animale<sup>20</sup>

L'article 3ter\* "Protection du climat et changement climatique", adopté en 2020 et ancré dans le règlement communal, exige que la ville de Saint-Gall devienne climatiquement neutre d'ici 2050, qu'elle vise une décarbonisation complète et qu'elle encourage d'autres mesures de protection du climat.

Dans ce contexte, le concept énergétique 2050, qui englobait jusqu'à présent les domaines de la chaleur, de l'électricité et de la mobilité<sup>21</sup>, a été complété par le domaine de la consommation et des ressources et montre la voie de la ville de Saint-Gall vers la neutralité climatique. Une grande partie des émissions de gaz à effet de serre provient notamment de l'alimentation et de la production de biens de consommation et correspond à des émissions indirectes.

Les bases de données pour compléter le concept énergétique 2050 ont été élaborées par le service Environnement et énergie en collaboration avec l'Empa. Selon le bilan de 2020, une personne vivant dans la ville de Saint-Gall émet environ 11,4 tonnes de gaz à effet de serre par an. Sur ce total, 4,8 tonnes sont imputables au chauffage, à l'électricité et à la mobilité, les 6,6 tonnes restantes étant liées à la consommation, à l'alimentation et aux voyages en avion.<sup>22</sup> Le concept stipule qu'une réduction substantielle des émissions liées à la consommation ne peut être atteinte que par une transformation vers un style de vie plus sobre en ressources et par une collaboration globale.

Alors que la ville dispose de possibilités d'influence directes et étendues dans les domaines de la chaleur, de l'électricité et de la mobilité, elle considère sa marge de manœuvre comme étant plus limitée dans le domaine de la consommation et des ressources.<sup>23</sup> Pour cela, il faudrait des efforts communs du domaine de l'économie, de la société ainsi que de la politique et de l'administration afin d'obtenir les effets souhaités. C'est dans cet esprit que le service Environnement et énergie a organisé, sous le titre « Gemeinsam wirkt - St.Gallen wird klimaneutral » (Agissons ensemble – Saint-Gall devient neutre en carbone), une consultation comprenant plusieurs ateliers sur la période 2022/2023 avec des groupes d'acteur-trice-s issu-e-s des entreprises locales, du domaine politique et de l'administration ainsi que des organisations de la société civile. Sur la base des ateliers, le service Environnement et énergie de la ville de Saint-Gall a élaboré un projet visant à compléter le concept énergétique municipal 2050 qui a fait l'objet d'une procédure de consultation aussi bien interne qu'externe à l'administration du 20 septembre au 17 novembre 2023. Les

<sup>20</sup> [Ville de Saint-Gall \(2024\) : Concept énergétique 2050. Annexe 5.](#)

<sup>21</sup> Dans ces trois domaines, la ville a développé une feuille de route "Zéro tonne de CO2 d'ici 2050" et 150 mesures associées, qui sont mises en œuvre en permanence, voir [Ville de Saint-Gall \(2022 : p. 17 et suivantes\).](#)

<sup>22</sup> [Ville de Saint-Gall \(2024\) : Concept énergétique 2050, p. 19.](#)

<sup>23</sup> [Ville de Saint-Gall \(2024\) : Énergie et eau. Ensemble, nous agissons - St-Gall devient climatiquement neutre.](#)

retours ont été intégrés dans le rapport présenté au conseil municipal, qui a adopté le concept énergétique élargi 2050 le 22 mai 2024.<sup>24</sup>

Autres activités déjà mises en œuvre

Ces dernières années, la ville de Saint-Gall a déjà mené plusieurs activités et projets dans le domaine de l'alimentation durable :

- « clevergeniessen » (manger malin) : bien manger avec peu d'énergie<sup>25</sup> (cf. chap. 6.1)
- « Sommerplausch » (Plaisir d'été)<sup>26</sup> : les écoliers visitent une ferme bio (cf. chap. 6.1.5)
- Label « fourchette verte-ama terra » - manger écologique<sup>27</sup> (cf. chap. 3.1)
- Un vignoble pousse sur la centrale électrique<sup>28</sup> (cf. chap. 5.2)

## 2.2 Intégration de la thématique dans les structures administratives et les ressources de la ville

Dans le cadre du concept énergétique 2050, la thématique de l'« alimentation durable » est attribuée au service Environnement et énergie et y a une place prépondérante. Il n'existe pas, à ce jour, de service spécifique à ce sujet. Le thème des espaces verts et des surfaces agricoles utiles est quant à lui rattaché au service des espaces verts de la ville et il existe un échange intense entre les deux services.

Un pourcentage de poste d'environ 10 à 20 % est actuellement consacré en moyenne aux thèmes liés à l'« alimentation durable ». Le Fonds pour l'énergie dispose d'environ 4 millions de CHF par an pour le financement de projets. La majeure partie des fonds alloués va à des projets dans le domaine du photovoltaïque, de la rénovation de bâtiments, des systèmes de chauffage renouvelables, etc. Dans le domaine de l'alimentation, ce sont surtout des événements et des campagnes de communication qui sont soutenues. Le service Environnement et énergie peut approuver jusqu'à 40'000 francs de ce fonds par demande de subvention, la direction des services techniques peut approuver jusqu'à 100 000 CHF. Pour les sommes supérieures à 100 000 CHF, c'est le Conseil municipal dans son ensemble ou le Parlement qui décide.<sup>29</sup>

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des directions et des départements. Seuls ceux qui sont directement ou indirectement impliqués dans le thème transversal « alimentation » ou qui peuvent exercer une influence dans ce domaine sont mentionnés ici.

### **Direction des services techniques**

- **Service Environnement et énergie**
  - Concept énergétique 2050 / Protection du climat / Fonds pour l'énergie
  - Achats durables
  - Développement durable
  - Communication (« Natur findet Stadt » - La nature trouve la ville, « clevergeniessen » - manger malin, etc.)
- **Service Gestion des déchets**
  - Gestion des déchets, recyclage

<sup>24</sup> [Ville de Saint-Gall \(2024\) : Consultation sur le complément au concept énergétique 2050.](#)

<sup>25</sup> [Ville de Saint-Gall \(2023\) : Environnement et durabilité. Manger malin](#)

<sup>26</sup> [Ville de Saint-Gall \(2023\) : Education à l'environnement dans la ville de St-Gall, plaisir d'été « ferme bio ».](#) Cette offre existe depuis 2011 et a été suivie jusqu'à présent par 593 enfants.

<sup>27</sup> [Ville de Saint-Gall \(2021\) : Home Actualités. Les enfants et les adolescents de Saint-Gall bénéficient d'une excellente alimentation.](#)

<sup>28</sup> [Association des communes suisses, Toits verts \(2019\) A Saint-Gall, un vignoble pousse sur la centrale électrique](#)

<sup>29</sup> Interview avec Karin Hungerbühler du 9.3.2023.

## Direction de la planification et de la construction

- Service des espaces verts de la ville
  - Concept agricole
  - Espaces verts
  - Nature et paysage
  - Biodiversité

## Direction des affaires sociales et de la sécurité

- Police municipale, département des autorisations
  - Autorisation des stands de marché
  - Autorisation de manifestations

## Direction de l'éducation et des loisirs

- École et musique
  - Restauration dans les structures d'accueil de jour

### 2.3 Interventions parlementaires et initiatives déposées par la société civile sur cette thématique

Au parlement de la ville de Saint-Gall, relativement peu d'interventions parlementaires concernant l'alimentation ont été déposées ou trouvées par le biais de recherches. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

Question simple 10 mars 2022	« Question simple de Veronika R. Meyer :  Lutte contre le gaspillage alimentaire : efficace à l'extérieur - efficace à l'intérieur ? »	1. « La ville de Saint-Gall peut-elle ou veut-elle s'adresser plus activement (ou de manière plus offensive) à la population sur le thème du gaspillage alimentaire, que ce soit par le biais d'une campagne ou au moins par des informations et des conseils précieux que l'on trouve intuitivement et immédiatement sur le site Internet de la ville ?  2. Que fait la ville contre le gaspillage alimentaire lorsqu'elle accueille, que ce soit pour son propre personnel, lors de réceptions, ou de manifestations semi-publiques et publiques ?  3. La ville peut-elle, lors des manifestations susmentionnées, renoncer aux canapés et autres dont les restes ne peuvent guère être conservés (car trop délicats, par exemple les pains aux œufs ou au poisson, selon la réponse à la question simple Meyer & Takacs de mars 2018) et proposer à la place, par exemple, des sandwichs emballés ou du pain avec du fromage et de la viande séchée ? » <sup>30</sup>  Le conseil municipal a répondu à la demande
Question simple 14.02.2018	Question simple de Veronika Meyer, Zsolt Takács : « Manipuler les aliments avec soin - même les restes ».	1. Que faire des restes d'apéritifs et de snacks proposés par la ville de St-Gall qui n'ont pas été consommés ?  2. Est-il possible à l'avenir de les remettre gratuitement, rapidement et avec ménagement à des institutions sociales comme à la cantine populaire, à l'Auberge de la Patrie ou à l'Armée du Salut ? <sup>31</sup>  Le conseil municipal a répondu à la demande.

<sup>30</sup> [Ville de Saint-Gall, Parlement de la ville \(2022\) : Question ordinaire Veronika Meyer : Lutte contre le gaspillage alimentaire : efficace à l'extérieur - efficace à l'intérieur ?](#)

<sup>31</sup> [Ville de Saint-Gall, Parlement de la ville \(2018\) : Question ordinaire Veronika Meyer, Zsolt Takács : Utilisation soigneuse des denrées alimentaires - même de ce qui reste.](#)

<p>Question simple 02.05.2013</p>	<p>Question simple de Daniel Bertoldo et Thomas Brunner « Les parkings sont-ils de meilleurs jardins familiaux ? »</p>	<p>« .... Le site du Grossacker près de l'hôpital pour enfants est d'une grande importance pour le quartier. On sait certes que le terrain sur lequel se trouvent les jardins familiaux a été affecté à la zone des bâtiments publics comme réserve de terrain à bâtir pour le développement futur de l'hôpital pour enfants..... On sait toutefois depuis longtemps que l'hôpital pour enfants doit déménager à moyen terme vers l'hôpital cantonal. Il serait donc totalement incompréhensible que de précieux jardins familiaux soient détruits pour un parking provisoire..... ».<sup>32</sup> Le conseil municipal a répondu à cette question simple.</p>
---------------------------------------	--	--

## 2.4 Appartenance à des initiatives et à des réseaux interurbains

La ville de Saint-Gall est membre du « ERFA-Gruppe nachhaltige Ernährung » (groupe d'échange d'expériences pour l'alimentation durable) de l'Union des villes suisses. L'ERFA a été institutionnalisé en juin 2024 par l'Union des villes suisses en tant que groupe de travail "Alimentation durable". La ville est également membre de l'Alliance européenne et suisse pour le climat, des groupes spécialisés « Climat et environnement » ainsi que « Énergie » de l'Association suisse pour les infrastructures communales (ASIC) et de la CI ManifestationVerte. Du côté du service des espaces verts, il existe une étroite collaboration avec la Bourgeoisie locale de Saint-Gall, qui possède 17 exploitations agricoles.

## 3 Marchés publics et restauration collective publique

### 3.1 Restauration collective

La ville de Saint-Gall compte relativement peu d'établissements proposant une restauration collective. Depuis mai 2021, les 20 structures d'accueil de jour et cantines de la ville travaillent selon les directives du label « *Fourchette Verte - Ama Terra* ». Ce label est synonyme de durabilité dans la production alimentaire, de régionalité et de saisonnalité ainsi que d'une offre de menus équilibrée et variée pour les enfants et les adolescents.<sup>33</sup> Il est décisif que des repas équilibrés soient proposés selon le principe d'une alimentation saine (pyramide alimentaire suisse). Le complément « Ama Terra »<sup>34</sup> est une offre de conseil pour les établissements proposant des repas équilibrés et durables pour les enfants et les adolescents. Conformément à la directive sur l'achat durable, les critères « Fourchette Verte / Ama Terra » s'appliquent donc à l'achat dans les structures d'accueil de jour.<sup>35</sup>

L'organisation de la restauration lors de manifestations et d'apéritifs externes et internes est également réglementée dans la directive sur l'achat durable avec ses « critères obligatoires » et ses « critères selon possibilité »<sup>36</sup>. Le « *Guide pour des apéritifs et buffets durables* »<sup>37</sup> a été élaboré pour aider les services dans leur mise en œuvre. Il est recommandé de privilégier davantage les offres végétariennes et végétaliennes et de s'assurer que les personnes qui se nourrissent de manière végétarienne ou végétalienne disposent d'une offre en quantité suffisante. D'autres directives pour les différents groupes de produits concernant les exigences en matière de certification bio, de saisonnalité, de régionalité et de commerce équitable figurent dans une vue d'ensemble au point 3.1.1. Outre ces directives, il convient d'utiliser davantage l'eau du robinet et de la vaisselle réutilisable, et d'éviter le gaspillage alimentaire grâce à une bonne planification et, le cas échéant, à la répartition des restes.

Les offres gastronomiques des piscines municipales en plein air sont gérées par des tiers et régies par des contrats de location correspondants. La directive sur l'achat durable stipule ce qui suit : « *Pour les critères*

<sup>32</sup> [Ville de Saint-Gall, Parlement de la ville \(2013\) : Question ordinaire Thomas Brunner, Daniel Bertoldo : Les places de parc sont-elles de meilleurs jardins familiaux ?](#)

<sup>33</sup> [Fourchette verte \(2023\): Ama Terra](#)

<sup>34</sup> [Fourchette verte \(2023\) : Ama terra - Critères.](#)

<sup>35</sup> Cf. [ville de Saint-Gall, direction des services techniques \(2023\) : Directive sur l'achat durable, p. 24](#)

<sup>36</sup> Ibid., p.25.

<sup>37</sup> [Ville de Saint-Gall, Environnement et énergie \(n.d.\) : Apéros et buffets durables. Guide pour les traiteurs.](#)

d'attribution, les critères « offre saisonnière, régionale et biologique » et « prévention du gaspillage alimentaire » sont prévus. Pour la location de locaux de restaurants, les critères d'adjudication « concept d'offre saisonnière, régionale et biologique » et « prévention du gaspillage alimentaire » sont prévus. Ces exigences seront appliquées en cas de changement d'exploitant ».<sup>38</sup>

Les cafétérias municipales doivent également proposer aux collaborateurs une offre appropriée de produits locaux. Pour les autres exigences, voir le chapitre 3.1.1.

### 3.1.1 Directives concernant les parts de labels, les repas selon la pyramide, les parts de nourriture à base de plantes

Etant donné que les offres alimentaires de l'accueil de jour et des cantines sont labellisées « Fourchette Verte - ama terra », les repas doivent être préparés selon le principe d'une alimentation saine, conformément à la pyramide alimentaire suisse actuellement en vigueur de la Société suisse de nutrition.<sup>39</sup> En outre, des menus exclusivement végétariens, incluant des légumineuses, doivent être proposés au moins deux fois par semaine.<sup>40</sup>

Concernant la proportion des labels, voici un aperçu des injonctions de la nouvelle directive sur l'achat durable qui y sont incluses.

	Certifié bio	Régional ; saisonnier	Commerce équitable ; Fair Trade	Végétarien, végétalien
Structures de jour Critères Fourchette Verte <sup>41</sup>	<i>si possible</i> pour les produits importés, la plupart sont certifiés bio	« est à prendre en compte ». La viande, le lait et les œufs doivent provenir du pays (CH).	Produits importés en grande partie certifiés bio	2x par semaine
Apéros et manifestations <b>Directive sur l'achat durable</b>	<i>Critères obligatoires</i> : Viande, produits laitiers, poisson Vin (européen) <i>Critères selon possibilité</i> : Aliments végétaux	<i>Critères obligatoires</i> Viande et produits laitiers, poisson Bière et jus de fruits	<i>Critères obligatoires</i> aucun	Offre suffisante
Cafétérias municipales, distributeurs de snacks et salles de réunion <b>Directive sur l'achat durable</b>	<i>Critères obligatoires</i> : Café en grains, thé en sachet (origine hors-CH), tisane (CH) <i>Critères de possibilité</i> : Du café en capsule bio aussi, mais pas exclusivement dans l'offre	<i>Critères selon possibilité</i> : A prendre en compte	<i>Critères obligatoires</i> Café en grains, Thé	

### 3.1.2 Déchets alimentaires

En ce qui concerne le gaspillage alimentaire, la ville s'engage à différents niveaux. Dans le guide pour des apéritifs et buffets durables, un point a été explicitement développé pour éviter les déchets, y compris le gaspillage alimentaire.<sup>42</sup> En 2021 et 2022, l'événement « St. Gallen tischt auf - ein Festessen aus Überschüssen »<sup>43</sup> (Saint-Gall se met à table – un festin à partir de restes) a été organisé en collaboration avec Foodwaste.ch et des organisations régionales. Il s'agit d'un banquet Foodwaste au cours duquel des repas sont créés à partir de restes et offerts aux passants afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire. Cette action a également été organisée une fois dans le cadre du Forum social et environnemental suisse (Sufo). La ville de Saint-Gall est l'un des 30 partenaires<sup>44</sup> qui soutiennent la campagne « Save food, fight

<sup>38</sup> [Ville de Saint-Gall, Direction des services techniques \(2023\) : Directive sur l'achat durable, p. 24](#)

<sup>39</sup> [SSN \(2023\) : Pyramide alimentaire suisse.](#)

<sup>40</sup> [Ville de Saint-Gall \(2021\) : Home Actualités. Les enfants et les adolescents de Saint-Gall bénéficient d'une excellente alimentation.](#)

<sup>41</sup> [Fourchette verte Suisse \(2021\) : Fourchette verte. Partie générale.](#)

<sup>42</sup> [Ville de Saint-Gall, Environnement et énergie \(n.d.\).](#)

<sup>43</sup> [Ville de Saint-Gall \(2023\) : Environnement et durabilité. Déchets alimentaires.](#) et [Foodwaste.ch \(2021\) : St.Gallen tischt auf - Repas de fête à partir des surplus.](#)

<sup>44</sup> [Pusch \(2023\) : Un tiers de tous les aliments est perdu.](#)

waste » organisée par Push.<sup>45</sup> Lors de l'OFFA 2024, le Service Environnement et Energie, en collaboration avec foodwaste.ch, a informé le public avec une exposition spéciale sur le thème de la date limite de consommation.

Dans le cadre de la mesure CR1\_4 « Charte pour une offre respectueuse du climat et contre le gaspillage alimentaire » du concept énergétique étendu 2050, la ville élabore, en collaboration avec les entreprises alimentaires et le commerce de détail, une charte qui considère toutes les étapes de la chaîne de création de valeur, de la production à la consommation, et qui renforce la création de valeur régionale.<sup>46</sup>

Par ailleurs, la prévention contre le gaspillage alimentaire est également abordée dans les mesures CR 1\_2 Sensibilisation de la population et CR1\_3 Charte climatique, information et conseil pour la restauration.

### 3.1.3 Subventionnement de menus durables

Comme la restauration collective se limite à l'accueil de jour et aux déjeuners dans la ville de Saint-Gall, le levier d'action dans ce domaine est plutôt faible.

## 3.2 Autres éléments concernant les marchés publics et les appels d'offres

Les plantations sur le toit de la chaufferie à ordures ont été financées d'une part par « Entsorgung St.Gallen » (service gestion des déchets) et par le fonds de la décharge et d'autre part par des subventions privées. Dans le cadre du concept énergétique 2050, élargi au domaine de la consommation et des ressources, une multitude de projets et de réalisations seront lancés au sein de l'administration municipale et également avec des acteurs privés.

## 4 Promotion des structures de vente directe, du régionalisme et de la transparence

### 4.1 Soutenir les initiatives visant à redéfinir les relations entre les consommateur·trice·s et les producteur·trice·s

Dans le cadre de l'action « clevergeniessen » (manger malin), la ville de Saint-Gall participe à des projets de l'association de soutien Culinarium, qui s'engage pour la commercialisation de produits régionaux de Suisse orientale.<sup>47</sup> Avec la mise en œuvre du concept énergétique étendu 2050, d'autres projets et coopérations dans le domaine de l'alimentation viendront s'y greffer et il est prévu de soutenir des projets privés avec des subventions du Fonds pour l'énergie.

#### 4.1.1 Marchés couverts, magasins pop up, plateformes internet, épicerie participative, ACP

Sur la plateforme appelée « Leben in St.Gallen »<sup>48</sup> (Vivre à Saint-Gall) lancée par la ville et dans le cadre de la campagne « Sankt », les entreprises et organisations locales peuvent se présenter dans le but de la promotion économique, également dans le domaine de l'alimentation.

#### 4.2 Marchés hebdomadaires

Aucune information spécifique n'a été trouvée concernant l'accès aux stands de marché. Pour le marché hebdomadaire, il a été précisé que seuls les stands de denrées alimentaires et de plantes étaient autorisés, mais pas les stands de restauration. Aucune condition pour les vendeur·euse·s direct·e·s et les revendeur·euse·s n'a été trouvée dans le règlement du marché.<sup>49</sup>

Organisé de manière privée par l'association « St.Galler Bauernmarkt » (marché des agriculteurs de Saint-Gall) et créé en 1991 par des agriculteurs, un marché paysan a lieu une fois par semaine d'avril à novembre.

---

<sup>45</sup> Ibid.

<sup>46</sup> [Ville de Saint-Gall \(2024\) : Concept énergétique 2050. Annexe 5, p. 2.](#)

<sup>47</sup> [Culinarium \(2023\) : Nous suscitons l'enthousiasme pour les plaisirs de la région.](#)

<sup>48</sup> [Promotion économique de la ville de St-Gall \(2024\) : Vivre à St-Gall.](#)

<sup>49</sup> [Ville de Saint-Gall \(2023\) : Autorisations pour les commerces. Marchés.](#) et [Ville de St-Gall \(2013\) : SRS 623.1 Règlement des marchés.](#)

### 4.3 Promotion des labels régionaux

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

### 4.4 Projets de développement régional (PDR)

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

### 4.5 Promotion de la durabilité et de la provenance régionale dans la restauration

Dans le cadre de l'action « clevergeniessen » (manger malin), du matériel de communication (sets de table, présentoirs de table, etc.) pour un menu « clevergeniessen » a été mis à disposition des entreprises de restauration. Pour les offres gastronomiques des piscines municipales en plein air exploitées par des tiers, les critères d'attribution tiennent compte de la durabilité, comme déjà expliqué au point 3.1. La ville de Saint-Gall participe à la campagne nationale «Die Schweiz isst abfallfrei» (La Suisse mange sans déchets) et encourage l'utilisation de vaisselle réutilisable dans les établissements de restauration et les entreprises.<sup>50</sup> Dans le cadre du concept énergétique 2050, élargi au domaine de la consommation et des ressources, il est prévu de renforcer la collaboration avec le secteur de la restauration.

### 4.6 Plateformes d'achat, de logistique et de mise en réseau pour les exploitations agricoles et la restauration

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

### 4.7 Soutien logistique pour la vente directe

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

### 4.8 Promotion de structures de transformation à usage collectif

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

## 5 Surfaces agricoles utiles en mains publiques et agriculture urbaine

### 5.1 Gestion des terres et des exploitations agricoles

Près d'un tiers de la surface de la ville de Saint-Gall, soit 1 209 hectares de surface agricole utile, est exploitée par des agriculteurs de Saint-Gall ou des communes voisines. Au total, 44 exploitations ont leur centre d'activité et la majeure partie des surfaces qu'elles exploitent se trouvent sur le territoire de la ville de Saint-Gall. Ainsi, l'agriculture, que ce soit pour la production alimentaire régionale, l'écologie ou en tant que zone de détente de proximité, est comparativement aussi importante pour la ville de Saint-Gall que pour Zurich ou Lausanne, par exemple. Sur les 1 209 hectares de surface agricole utile, environ 13% appartiennent à la commune politique de Saint-Gall et environ 27% à la Bourgeoisie locale de Saint-Gall. Les 60% restants sont répartis entre des propriétaires privés et la Confédération.<sup>51</sup>

Conformément à l'importance de l'agriculture, la ville de Saint-Gall a élaboré le **concept agricole 2020** qui comprend 27 pages et de nombreuses mesures dans le domaine de l'écologisation. Afin de promouvoir une agriculture durable, il est précisé, en ce qui concerne l'agriculture biologique et l'écologisation, que la commune politique de Saint-Gall et la Bourgeoisie locale de Saint-Gall sont favorables à une exploitation sur une base écologique et soutiennent la conversion des exploitations à l'agriculture biologique par du

---

<sup>50</sup> [Ville de Saint-Gall \(2024\) : Environnement et durabilité Vaisselle réutilisable.](#)

<sup>51</sup> Ville de Saint-Gall, bourgeoisie locale de Saint-Gall (2020).

conseil et des formations. Les mesures et les directives de la ville de Saint-Gall sont un peu plus ambitieuses et plus étendues que celles de la Bourgeoisie locale.

Ainsi, les exploitations de la commune politique de Saint-Gall ayant droit aux paiements directs doivent se reconverter à l'agriculture biologique conformément au cahier des charges de Bio Suisse lors d'un changement de locataire ou de la conclusion d'un nouveau bail et présenter une part de 20% de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Les exploitations doivent avant tout renoncer aux pesticides chimiques de synthèse et aux engrais artificiels, mais elles ne doivent pas nécessairement être certifiées bio. En cas de construction ou de transformation d'étables, tant la commune politique de Saint-Gall que la commune locale demandent que les exigences des programmes d'encouragement de la Confédération, c'est-à-dire SST et SRPA, soient mises en œuvre de manière standard.

En ce qui concerne l'attribution des terres affermées, un catalogue de critères uniformes sera élaboré. Les critères vont de la rentabilité et de la viabilité future de l'exploitation à l'expertise professionnelle en passant par la gestion biologique et l'écologie. Un travail de relations publiques ciblé et des informations sur l'exploitation des fermes à l'intention de la population saint-galloise doivent permettre de mettre en évidence le surcroît de travail nécessaire à l'écologisation.<sup>52</sup>

Dans le cadre de la mesure CR1\_6 « Mise à jour du concept agricole » du concept énergétique étendu 2050, il est prévu de vérifier et d'adapter les objectifs du concept agricole de 2020.<sup>53</sup>

## 5.2 Promotion du jardinage urbain et des jardins communautaires

### Jardins communautaires et jardinage urbain

Le projet « Rebberg im Sittertobel » (vignoble du Sittertobel), qui comprend 156 pieds de vigne robustes et résistants aux champignons plantés sur le toit de la centrale thermique à déchets, a été identifié comme un site de gestion communautaire soutenu par la ville de Saint-Gall. L'entretien des vignes plantées en 2017 est assuré par des collaborateurs·trices bénévoles pendant leur temps libre et les vignes sont cultivées selon les principes de l'agriculture biologique.<sup>54</sup>

En outre, en collaboration avec deux associations de quartier, l'école cantonale am Burggraben et la Haute école spécialisée de Suisse orientale OST, des plates-bandes surélevées ont été placées à quatre endroits de la ville pour la culture de légumes, de fleurs et d'herbes aromatiques. Les potagers surélevés sont à chaque fois entretenus conjointement par la population locale, les collaborateurs de la OST et les élèves. En outre, la ville de Saint-Gall soutient différentes initiatives telles que l'utilisation temporaire de friches (« Brache Lachen »), l'Areal Bach, la revitalisation de l'ancien jardin du couvent ou le programme « Gartenkind » (enfant de jardin) de bioterra.<sup>55</sup>

Le 12 septembre 2023, le parlement de la ville a approuvé le projet « Park Stephanshorn » avec un crédit d'engagement de 450 000 francs.<sup>56</sup> Ce projet a été précédé d'un processus participatif dirigé en 2022 par le service des espaces verts et impliquant des représentants de différents groupes d'intérêts (riverain·e·s, propriétaires fonciers, associations de protection de la nature, association de quartier, églises, écoles, centre de jeunesse, Pro Senectute, EPER, Bioterra et services municipaux), qui a débouché sur un concept d'aménagement vert de la surface située entre la Brauerstrasse et la Kesselhaldenstrasse. L'objectif du projet est de créer un espace vert accessible au public et offrant une grande valeur récréative dans une zone densément peuplée. Le parc Stephanshorn est conçu dans le but de devenir « parc comestible ». Le long du chemin, des niches doivent être aménagées avec des plantes comestibles, telles que des herbes et des arbustes à baies, des vignes, des amélanchiers, des arbres fruitiers, des églantiers, des noisetiers,

<sup>52</sup> Ville de Saint-Gall, bourgeoisie locale de Saint-Gall (2020).

<sup>53</sup> [Ville de Saint-Gall \(2024\) : Concept énergétique 2050. Annexe 5, p. 3.](#)

<sup>54</sup> [Association des communes suisses, Toits verts \(2019\) A Saint-Gall, un vignoble pousse sur la centrale électrique](#)

<sup>55</sup> Entretien avec Karin Hungerbühler du 9.3.2023.

<sup>56</sup> [Ville de Saint-Gall, Parlement de la ville \(2023\) : Procès-verbal de décision, 33ème séance, mardi 12 septembre 2023.](#)



etc. Parallèlement, le projet permet de créer des habitats supplémentaires pour la promotion de la biodiversité.<sup>57</sup>

#### Traitement des jardins familiaux

La fédération centrale des associations de jardins familiaux est responsable de la gestion et de l'entretien des aires de jardins familiaux qui appartiennent en grande partie à la ville de Saint-Gall. La fédération sert de centre de coordination entre la ville, propriétaire des terrains, et les organisations locales des jardins. Elle règle les rapports de bail avec les propriétaires fonciers et les différents locataires. Le loyer pour les terrains de la ville est calculé directement avec le service des biens immobiliers de la ville de Saint-Gall sur la base des surfaces agricoles.<sup>58</sup>

Le territoire de la ville de Saint-Gall compte au total 17 jardins familiaux, dont 14 sont affiliées à l'association centrale. Deux autres aires traitent directement avec le propriétaire foncier, la commune Bourgeoise de Straubenzell, et une aire appartient au canton de Saint-Gall.<sup>59</sup> Les terrains couvrent une surface totale de 212 490m<sup>2</sup>, soit 21.24ha. La ville de Saint-Gall en possède 17,99 ha.

Les jardins familiaux doivent être cultivés de manière biologique. Le guide « Biologisch gärtnern - mit Positivist » (Jardinage biologique - avec liste positive) de la ville verte de Zurich sert de guide pour l'exploitation.<sup>60</sup>

La ville de Saint-Gall met à disposition les jardins (terrain et infrastructure) à un prix préférentiel pour les organisations de jardins et les locataires. Ainsi, les personnes domiciliées dans la ville de Saint-Gall ont en principe le droit de louer. En été 2022, toutes les parcelles étaient occupées.

### 5.3 Surfaces agricoles utiles et jardins familiaux de la Bourgeoisie de St-Gall

La Bourgeoisie de Saint-Gall possède 337,72 hectares de surface agricole utile sur le territoire de la ville, qui sont loués à 20 exploitations au total. La Bourgeoisie locale a participé à l'élaboration du concept agricole de la ville de Saint-Gall. Elle possède en outre 6 restaurants dans le « Grünen Ring », plusieurs immeubles d'habitation et un vignoble.<sup>61</sup>

## 6 Sensibilisation et éducation

### 6.1 Campagnes et informations pour une alimentation durable et thèmes associés

Les campagnes lancées par la ville dans le domaine de l'éducation ont déjà été en partie mentionnées. Il s'agit notamment de la campagne « clevergeniessen » (manger malin) et de la fiche « Apéros et buffets durables ». Les lignes directrices du projet sont la promotion de produits régionaux, locaux, frais et de saison, de plus de nourriture à base de plantes et de moins ou pas de viande, d'une préparation économe en énergie et de la prévention du gaspillage alimentaire. La campagne veut également inciter à cultiver soi-même des légumes, des fruits ou à jardiner sur un petit espace en installant des plates-bandes et met à disposition des fiches techniques sur la gestion de ces plates-bandes et des informations sur les plantes et les baies. Différents cours sont également proposés (valorisation et conservation, visite guidée des haies sauvages, cours de cuisine sur les herbes sauvages et les légumineuses, promenades sur le thème des herbes, culture de champignons, etc.). Des conseils sur les achats et les économies d'énergie ont été donnés et diverses recettes ont été mises à disposition.

#### 6.1.1 Événements

Depuis 1996, l'Ökomarkt (marché écologique) de St-Gall<sup>62</sup> a lieu une fois par an avec plus de 80 exposant-e-s, notamment dans le domaine de l'alimentation. Initié à l'origine par le service de l'environnement

---

<sup>57</sup> [Ville de Saint-Gall, Conseil municipal \(2023\) : Présentation au parlement de la ville. Parc Stephanshorn ; crédit d'engagement.](#)

<sup>58</sup> [Ville de Saint-Gall \(2023\) : Jardins et parcs. Jardins familiaux.](#)

<sup>59</sup> [Association centrale des jardiniers familiaux de Saint-Gall \(2023\) : Aires de jardins familiaux de la ville de St-Gall.](#)

<sup>60</sup> [Association centrale des jardiniers familiaux de Saint-Gall \(2023\)](#)

<sup>61</sup> [Commune bourgeoise de St-Gall \(2020\) : Entreprises et institutions modernes avec tradition - engagées pour St-Gall.](#)

<sup>62</sup> [Marché écologique \(2023\) : L'écomarché de Saint-Gall - naturel, diversifié et régional.](#)

et de l'énergie de la ville de Saint-Gall, l'Ökomarkt est désormais organisé depuis 1999 par la communauté d'intérêts Ökomarkt, tout en restant co-organisé et co-financé, entre autres, par la ville de Saint-Gall. L'objectif de l'Ökomarkt est de rendre visible l'offre régionale variée de produits et de services respectueux de l'environnement, de mettre en réseau les participant·e·s et de s'adresser à la population.

#### 6.1.2 Soutien aux lieux d'échange et d'apprentissage

Les écoles de la ville de Saint-Gall sont soutenues par « Pusch-Umweltunterricht » ainsi que par l'organisation de semaines de projet. Le calendrier des manifestations « Natur findet Stadt » (La nature trouve la ville) offre aux organisations de la ville et de la région une plateforme pour faire connaître leurs offres - des expositions aux cours de cuisine en passant par des promenades sur le thème des herbes.<sup>63</sup>

#### 6.1.3 Maison de l'alimentation

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

#### 6.1.4 Intégration de la thématique dans l'enseignement scolaire, fermes et jardins scolaires

La ville de Saint-Gall finance pour les écoles saint-galloises les cours d'environnement du prestataire « Pusch » sur les thèmes « déchets et consommation » et « énergie et climat ». Les écolier·ère·s sont sensibilisé·e·s au gaspillage alimentaire au quotidien et se penchent sur les conséquences et le mode de production des denrées alimentaires. Ils·elles apprennent également à connaître les possibilités d'action pour une consommation d'aliments durables. La ville de Saint-Gall soutient également les écoles dans l'organisation de semaines de projet.<sup>64</sup>

Aucun document relatif aux fermes-écoles n'a pu être trouvé. Comme nous l'avons déjà mentionné, il existe le projet « Sommerplausch », qui permet aux écolier·ère·s de passer une journée dans une ferme bio. Cette offre existe depuis 2011 et a été mise à profit de 593 enfants depuis sa création.<sup>65</sup>

Certains établissements scolaires entretiennent un jardin scolaire, mais sa réalisation n'est pas systématiquement encouragée par la ville. Dans certains cas, les jardins scolaires sont accompagnés par le projet Gartenkind de bioterra. En règle générale, c'est le service des espaces verts de la ville qui est responsable de l'entretien des alentours des écoles.<sup>66</sup>

### 6.2 Formation professionnelle et continue

Dans le cadre de l'action « clevergeniessen », une formation continue sur le thème de la prévention du gaspillage alimentaire a été organisée pour les établissements de restauration en collaboration avec Gastro Kanton St. Gallen et United against waste<sup>67</sup>.

## 7 Réseaux et participation de la société civile

### 7.1 Soutien aux mouvements de la société civile et à la coopération en matière de recherche pour une alimentation plus durable

Les contributions du Fonds pour l'énergie permettent de soutenir des projets et des initiatives. Ainsi, des projets dans le domaine du gaspillage alimentaire, du partage ou de l'éducation à l'environnement, du jardinage avec les enfants ou de l'urban gardening dans les quartiers ont déjà été soutenus. En 2018, la ville a lancé le réseau « Share Gallen »<sup>68</sup>. Les personnes proposant un partage dans les domaines les plus divers - y compris l'alimentation ou le gaspillage alimentaire - ont pu se mettre en réseau et ont bénéficié

---

<sup>63</sup> Interview avec Karin Hungerbühler du 9.3.2023.

<sup>64</sup> [Ville de Saint-Gall \(2023\) : Environnement et durabilité. Déchets alimentaires](#)

<sup>65</sup> [Ville de Saint-Gall \(2023\) : Education à l'environnement dans la ville de St-Gall, plaisir d'été « ferme bio ».](#)

<sup>66</sup> Entretien avec Karin Hungerbühler du 9.3.2023.

<sup>67</sup> [United Against Waste \(2024\) : Le gaspillage alimentaire en Suisse centrale.](#)

<sup>68</sup> [HSLU \(2018\) : Premier marché de Share Gallen.](#)

d'une plateforme pour faire connaître leur offre. La gestion du réseau a été confiée à l'association OstSinn<sup>69</sup> en 2022.

Avec l'élargissement du concept énergétique 2050, la coopération, le soutien et la promotion seront étendus grâce aux contributions du Fonds pour l'énergie. Les organisations dans le domaine de la nature et de la consommation intelligente sont soutenues par les plateformes de communication « clevergeniessen » et « Natur findet Stadt ».

7.2 Participation à la mise en place d'un conseil de nutrition ou d'un forum sur la nutrition  
Actuellement, de tels processus ne sont pas en cours. Il n'est pas exclu que la création d'un conseil de l'alimentation soit discutée dans le cadre du domaine « Consommation et ressources » du concept énergétique 2050. Mais à l'avenir, la tâche de la ville consistera plutôt à soutenir les initiatives et les projets privés et à mettre à disposition des connaissances spécialisées et des plateformes.<sup>70</sup>

### 7.3 Autres projets de la société civile (sélection)

« OstSinn » est une plateforme pour la durabilité en Suisse orientale, basée à Saint-Gall.<sup>71</sup> Elle rend visibles des projets de durabilité, notamment dans le domaine de l'alimentation. On peut notamment mentionner, en rapport avec l'alimentation, la plateforme de réseau « ShareGallen »<sup>72</sup>, les projets « Restessbar »<sup>73</sup>, « Saat Gallen »<sup>74</sup>, l'initiative d'ACP « Regioterre »<sup>75</sup>, un dérivé du « Crowdcontainer »<sup>76</sup> et l'agenda « Natur findet Stadt », où les organisations peuvent publier leurs offres.<sup>77</sup>

## Résumé et conclusions

La ville de Saint-Gall n'a pas ancré directement la promotion d'une alimentation durable dans ses actes législatifs communaux. Cependant, depuis 2020, la protection du climat et l'objectif net zéro émissions 2050 sont inscrits dans le règlement communal avec un article, ce qui entraînera indirectement des mesures concernant l'alimentation. Ceci est déjà visible dans l'extension du concept énergétique 2050, récemment adoptée, avec les domaines « Consommation et ressources ». En outre, le canton a adhéré à l'accord sur les marchés publics (AIMP 2019), plus ambitieux en matière de durabilité, et donc la ville a édicté une « directive sur les achats durables ». Cette directive définit également des exigences pour les achats alimentaires dans la restauration collective publique, les apéritifs, les événements, les distributeurs de snacks, etc.

La ville de Saint-Gall n'a toutefois pas de stratégie spécifique et distincte en matière d'alimentation durable. Le thème de l'alimentation durable a été intégré dans l'extension du concept énergétique 2050 adoptée en Mai 2024. Ainsi, différentes mesures ont été définies sous le champ d'action "Promouvoir une alimentation respectueuse du climat", qui visent notamment à promouvoir une alimentation durable en augmentant la part des aliments d'origine végétale tout en réduisant celle des aliments d'origine animale et en diminuant le gaspillage alimentaire.

Il n'existe pas de service spécifique pour l'« alimentation durable » à Saint-Gall. Cette thématique a été rattachée au service Environnement et énergie dans le cadre du concept énergétique 2050 et environ 10% à 20% équivalent temps plein y sont consacrés.

---

<sup>69</sup> [OrtSinn \(2023\) : Les projets sont des pas vers un avenir digne d'être vécu et adapté à nos petits-enfants dans la région. Inscrivez vous aussi votre projet.](#)

<sup>70</sup> Entretien avec Karin Hungerbühler du 9.3.2023.

<sup>71</sup> [OrtSinn \(2023\).](#)

<sup>72</sup> Ibid.

<sup>73</sup> [RestEssBar \(2023\) : RestEssBar Saint-Gall.](#)

<sup>74</sup> [OrtSinn \(2023\).](#)

<sup>75</sup> [Regioterre \(2022\) : Regioterre - mitenand und fair. Des légumes par abonnement. Regioterre est l'agriculture contractuelle régionale de la région de Saint-Gall.](#)

<sup>76</sup> [OrtSinn \(2023\).](#)

<sup>77</sup> [Ville de Saint-Gall \(2023\) : Nature et paysage. La nature trouve la ville.](#)

La ville ne peut utiliser le levier de la « restauration collective » que dans une moindre mesure, à savoir uniquement par le biais des structures d'accueil de jour de la ville, car elle ne gère pas d'autres cantines dans l'administration publique, seulement quelques cafétérias. Dans le domaine de la restauration scolaire, les directives du label « Fourchette Verte » sont appliquées, qui se base principalement sur des critères « dans la mesure du possible », sans exiger une part minimale de denrées alimentaires suisses certifiées bio ou IP. Ceci n'est exigé que pour les produits importés. Lors d'apéritifs internes et de manifestations organisées par l'administration, une production régionale et certifiée bio est exigée pour la viande, le poisson et les produits laitiers, ce qui ne devrait toutefois pas avoir autant d'importance en termes de quantité que si cela était appliqué dans la restauration collective des écoles.

En ce qui concerne la promotion des produits régionaux et de la vente directe, la ville mène l'action « clevergeniessen » et met à disposition de l'espace pour le marché hebdomadaire, comme dans toutes les villes étudiées dans cette analyse. En outre, les projets d'alimentation durable et, le cas échéant, de promotion de produits régionaux et d'initiatives de vente directe peuvent demander des fonds de soutien via le Fonds pour l'énergie.

La ville de Saint-Gall, qui dispose d'une surface agricole utile de près de 160 hectares, a élaboré un concept agricole en collaboration avec la Bourgeoisie locale de Saint-Gall. En cas de changement de locataire ou de conclusion de nouveaux contrats de location, une conversion à l'agriculture biologique selon les directives de Bio Suisse est exigée pour les surfaces appartenant à la ville (sans certification Bio), ainsi qu'une part de 20% de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). En ce qui concerne l'agriculture urbaine, outre la mise à disposition de plates-bandes surélevées et de projets plutôt petits, le projet « Park Stephanshorn », conçu entre autres comme un parc comestible, attire l'attention. Les aires de jardins familiaux doivent être gérées selon des méthodes de culture biologique.

Jusqu'à présent, la ville de Saint-Gall n'a pas organisé de grand événement spécial pour promouvoir l'alimentation durable, mais cette thématique est intégrée dans l'« Ökomarkt » (marché écologique) qui a lieu chaque année depuis 1996. Dans le cadre du nouveau domaine « Consommation et ressources » et des champs d'action et des mesures qui s'y rapportent, des événements supplémentaires sont prévus sur le thème de l'alimentation respectueuse du climat. Des mesures de sensibilisation pour les écoles ont lieu en coopération avec le prestataire « Pusch » ainsi que par le biais d'un programme de vacances d'été qui permet de visiter une ferme bio. Il n'existe cependant pas de coopération ou de programme direct avec des fermes scolaires, ni de promotion explicite des jardins scolaires. En ce qui concerne la participation, la ville de Saint-Gall a impliqué des acteurs de la société civile, de l'économie et de la politique dans le développement du concept énergétique 2050 dans le cadre d'ateliers.

La ville de Saint-Gall a inscrit les mesures de promotion d'une alimentation durable en premier lieu dans son concept énergétique 2050 et utilise le levier des marchés publics en fixant dans la « directive sur les achats durables » des exigences un peu plus ambitieuses en matière de certification bio, de saisonnalité, de régionalité, de normes écologiques et de commerce équitable lors de l'achat de denrées alimentaires. Par le biais du Fonds pour l'énergie, la ville a également la possibilité de soutenir de petits projets de la société civile dans le domaine de l'alimentation. Jusqu'en 2023, ce thème a été traité de manière plutôt ponctuelle par le biais d'actions et de mesures isolées, et sera intégrée de manière renforcée dans l'extension du concept énergétique 2050 décidée en mai 2024.

## 8 Bibliographie et sources

### 8.1 Actes législatifs de la Confédération suisse

AS 2020 641

Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) du 20.06.2019, <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2020/126/de> [18.07.23].

### 8.2 Actes législatifs du canton Saint-Gall

sGS 841.32

Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 15.03.2001, [https://www.gesetzessammlung.sg.ch/app/de/texts\\_of\\_law/841.32](https://www.gesetzessammlung.sg.ch/app/de/texts_of_law/841.32) [15.08.23].

sGS 841.11

Ordonnance sur les marchés publics (OMP) du 21.04.1998, [https://www.gesetzessammlung.sg.ch/app/de/texts\\_of\\_law/841.11/versions/3105](https://www.gesetzessammlung.sg.ch/app/de/texts_of_law/841.11/versions/3105) [15.08.23].

### 8.3 Actes législatifs de la ville de Saint-Gall

SRS 511.21

Règlement du Fonds pour l'énergie (EnFR) du 21.03.2017, [https://st.gallen.tlex.ch/app/de/texts\\_of\\_law/511.21/versions/676](https://st.gallen.tlex.ch/app/de/texts_of_law/511.21/versions/676) [04.01.2023].

SRS 511.2

Règlement sur l'énergie (EnR) du 11.02.2014, [https://st.gallen.tlex.ch/app/de/texts\\_of\\_law/511.2/versions/585](https://st.gallen.tlex.ch/app/de/texts_of_law/511.2/versions/585) [04.01.2023].

SRS 623.1

Règlement du marché du 10.12.2013, [https://st.gallen.tlex.ch/app/de/texts\\_of\\_law/623.1](https://st.gallen.tlex.ch/app/de/texts_of_law/623.1) [15.08.23].

SRS 111.1

Règlement communal du 08.02.2004, [https://st.gallen.tlex.ch/app/de/texts\\_of\\_law/111.1](https://st.gallen.tlex.ch/app/de/texts_of_law/111.1) [04.01.24].

### 8.4 Interventions parlementaires et initiatives de la ville Saint-Gall

Ville de Saint-Gall, Conseil municipal (2023) : Présentation au parlement de la ville. Parc Stephanshorn ; crédit d'engagement, <https://ftp-sg.oca.ch/stadtparlament/a15fe7dffe3243c2843a3c88cdfdcad9-332.pdf> [04.01.24].

Ville de Saint-Gall, Parlement de la ville (2013) : Question ordinaire Thomas Brunner, Daniel Bertoldo : Les places de stationnement sont-elles de meilleurs jardins familiaux ?, <https://www.stadt.sg.ch/home/verwaltung-politik/demokratie-politik/stadtparlament/geschaefte.geschaeftDetail.html?geschaeftGUID=bdac69ae1a4747bd8a343e1e4c8e8c0f> [15.08.23].

Ville de Saint-Gall, Parlement de la ville (2018) : Question ordinaire Veronika Meyer, Zsolt Takács : Utilisation soignée des denrées alimentaires - même de ce qui reste, <https://www.stadt.sg.ch/home/verwaltung-politik/demokratie-politik/stadtparlament/geschaefte.geschaeftDetail.html?geschaeftGUID=a0c2c16a14304a3c9a2f26243c5c0158> [15.08.23].

Ville de Saint-Gall, Parlement de la ville (2019) : Question ordinaire Stefan Grob : Durabilité dans les achats publics de la ville de Saint-Gall, <https://www.stadt.sg.ch/home/verwaltung-politik/demokratie-politik/stadtparlament/geschaefte.geschaeftDetail.html?geschaeftGUID=7ad1846e48054f5fad0c046eb1eb1b49> [15.08.23].

Ville de Saint-Gall, Parlement de la ville (2022) : Question ordinaire Veronika Meyer : Lutte contre le gaspillage alimentaire : efficace à l'extérieur - efficace à l'intérieur ?,

<https://www.stadt.sg.ch/home/verwaltung-politik/demokratie-politik/stadtparlament/geschaefte.geschaeftDetail.html?geschaeftGUID=e95f02b36b854aec94d49c3dd6d070b2>  
[15.08.23].

Ville de Saint-Gall, Parlement de la ville (2023) : Procès-verbal de décision, 33e séance, mardi 12 septembre 2023, <https://ftp-sg.oca.ch/stadtparlament/590c62564d8c4796be53c1f8744e6980-332.pdf>  
[04.01.24].

## 8.5 Publications officielles

Ville de Saint-Gall (2022) : Concept énergétique 2050. Vers la neutralité climatique, [version avant l'extension du concept énergétique]. [https://www.stadt.sg.ch/home/raum-umwelt/energie/energiekonzept-2050/\\_jcr\\_content/Par/stsg\\_downloadlist/DownloadListPar/stsg\\_download.ocFile/STSG\\_Energiekonzept\\_V1\\_web.pdf](https://www.stadt.sg.ch/home/raum-umwelt/energie/energiekonzept-2050/_jcr_content/Par/stsg_downloadlist/DownloadListPar/stsg_download.ocFile/STSG_Energiekonzept_V1_web.pdf) [15.08.2023].

Ville de Saint-Gall (2023) : Education à l'environnement dans la ville de St-Gall, plaisir d'été « ferme bio», [https://www.stadt.sg.ch/home/verwaltung-politik/direktionen/technische-betriebe/umwelt\\_energie/Umweltbildung/\\_jcr\\_content/Par/downloadlist/DownloadListPar/download\\_1477076179.ocFile/6%20SG%20Umweltbildung%20Stadt%20St.Gallen%20weitere%20Angebote%20und%20F%C3%BChrungen.pdf](https://www.stadt.sg.ch/home/verwaltung-politik/direktionen/technische-betriebe/umwelt_energie/Umweltbildung/_jcr_content/Par/downloadlist/DownloadListPar/download_1477076179.ocFile/6%20SG%20Umweltbildung%20Stadt%20St.Gallen%20weitere%20Angebote%20und%20F%C3%BChrungen.pdf) [07.05.24].

Ville de Saint-Gall (2024) : Concept énergétique 2050. [dernière version actuelle et valable], [https://www.stadt.sg.ch/content/dam/dokument\\_library/dtb/publikationen-umwelt-und-energie/energiekonzept-2050/Energiekonzept%202050.pdf](https://www.stadt.sg.ch/content/dam/dokument_library/dtb/publikationen-umwelt-und-energie/energiekonzept-2050/Energiekonzept%202050.pdf) [11.07.24].

Ville de Saint-Gall (2024) : Environnement et énergie. Concept énergétique 2050, [https://www.stadt.sg.ch/content/dam/dokument\\_library/dtb/publikationen-umwelt-und-energie/energiekonzept-2050/Energiekonzept%202050.pdf](https://www.stadt.sg.ch/content/dam/dokument_library/dtb/publikationen-umwelt-und-energie/energiekonzept-2050/Energiekonzept%202050.pdf) [23.05.2024].

Ville de Saint-Gall (n.d.): Vision 2023 et objectifs de législature 2021 - 2024, [https://www.stadt.sg.ch/home/wirtschaft-wohnen/smarte-stadt/\\_jcr\\_content/Par/stsg\\_accordion\\_list/AccordionListPar/stsg\\_accordion\\_copy/AccordionPar/stsg\\_downloadlist\\_co/DownloadListPar/stsg\\_download\\_copy.ocFile/10712tsg\\_Vision\\_Flyer\\_A4\\_20210507.pdf](https://www.stadt.sg.ch/home/wirtschaft-wohnen/smarte-stadt/_jcr_content/Par/stsg_accordion_list/AccordionListPar/stsg_accordion_copy/AccordionPar/stsg_downloadlist_co/DownloadListPar/stsg_download_copy.ocFile/10712tsg_Vision_Flyer_A4_20210507.pdf) [04.01.24].

Ville de Saint-Gall, Direction des services techniques (2023) : Directive sur l'achat durable, [https://www.stadt.sg.ch/news/stsg\\_medienmitteilungen/2023/06/stadt-st-gallen-setzt-auf-nachhaltige-beschaffung/\\_jcr\\_content/Par/stsg\\_downloadlist/DownloadListPar/stsg\\_download.ocFile/Richtlinie%20Nachhaltige%20Beschaffung.pdf](https://www.stadt.sg.ch/news/stsg_medienmitteilungen/2023/06/stadt-st-gallen-setzt-auf-nachhaltige-beschaffung/_jcr_content/Par/stsg_downloadlist/DownloadListPar/stsg_download.ocFile/Richtlinie%20Nachhaltige%20Beschaffung.pdf) [04.01.24].

Ville de Saint-Gall, Environnement et énergie (n.d.) : Apéros et buffets durables. Guide pour les caterings, [https://www.stadt.sg.ch/home/raum-umwelt/umwelt-nachhaltigkeit/clever-geniessen/\\_jcr\\_content/Par/stsg\\_accordion\\_list/AccordionListPar/stsg\\_accordion/AccordionPar/downloadlist\\_copy/DownloadListPar/download\\_1449129195.ocFile/Merkblatt%20UE%20Nachhaltige%20Ap%C3%A9ros%20und%20Buffets.pdf](https://www.stadt.sg.ch/home/raum-umwelt/umwelt-nachhaltigkeit/clever-geniessen/_jcr_content/Par/stsg_accordion_list/AccordionListPar/stsg_accordion/AccordionPar/downloadlist_copy/DownloadListPar/download_1449129195.ocFile/Merkblatt%20UE%20Nachhaltige%20Ap%C3%A9ros%20und%20Buffets.pdf) [15.08.23].

Ville de St-Gall, commune bourgeoise de St-Gall (2020) : Landwirtschaftskonzept 2020 für die Politische Gemeinde St.Gallen und die Ortsbürgergemeinde St.Gallen, [https://www.stadt.sg.ch/home/raum-umwelt/umwelt-nachhaltigkeit/landwirtschaft/\\_jcr\\_content/Par/stsg\\_downloadlist/DownloadListPar/stsg\\_download.ocFile/Landwirtschaftskonzept%202020%20Bericht%20%C3%B6ffentlich.pdf](https://www.stadt.sg.ch/home/raum-umwelt/umwelt-nachhaltigkeit/landwirtschaft/_jcr_content/Par/stsg_downloadlist/DownloadListPar/stsg_download.ocFile/Landwirtschaftskonzept%202020%20Bericht%20%C3%B6ffentlich.pdf)  
[15.08.23].

## 8.6 Sites Internet

Association centrale des jardiniers familiaux de Saint-Gall (2023) : Familiengartenareale der Stadt St.Gallen, <https://www.familiengaertner-sg.ch/> [15.08.23].

Association des communes suisses, Toits verts (2019) A Saint-Gall, un vignoble pousse sur la centrale électrique, [https://www.chgemeinden.ch/wAssets/docs/fachartikel/deutsch/umwelt/2019/D\\_2019-07-08\\_KLIMA-03.pdf](https://www.chgemeinden.ch/wAssets/docs/fachartikel/deutsch/umwelt/2019/D_2019-07-08_KLIMA-03.pdf) [07.05.24].

Canton de Saint-Gall (2023) : Marchés publics, <https://www.sg.ch/recht/beschaffungswesen.html> [15.08.23].

Canton de St-Gall, Département de la construction et de l'environnement (2023) : Erweiterung Energiekonzept 2050 Stadt St.Gallen, <https://www.energie2030.ch/erweiterung-energiekonzept-2050-stadt-st-gallen/> [04.01.24].

Commune bourgeoise de St-Gall (2020) : Entreprises et institutions modernes avec tradition - engagées pour Saint-Gall, <https://www.ortsbuenger.ch/startseite.html> [15.08.23].

Confédération suisse, Office fédéral de la statistique OFS (2023) : Répartition spatiale, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bevoelkerung/stand-entwicklung/raeumliche-verteilung.html> [08.08.23].

Culinarium (2023) : Nous nous enthousiasmons pour les saveurs de la région, <https://culinarium.ch/ueber-uns/culinarium-kampagnen/> [15.08.23].

Foodwaste.ch (2021) : St.Gallen tischt auf - Festessen aus Überschüssen, <https://foodwaste.ch/foodsave-events/st-gallen-tischt-auf-2/> [15.08.23].

Fourchette verte, Ama Terra (2024) Fourchette verte, une alimentation équilibrée et durable pour toutes et tous, <https://fourchetteverte.ch/#amaterra> [07.05.24].

Fourchette verte (2023) : Ama terra - Critères, <https://fourchetteverte.ch/article/criteres-ama-terra/de/> [15.08.23].

Fourchette verte Suisse (2021) : Fourchette verte. Partie générale, [https://www.fourchetteverte.ch/media/filer\\_public/c4/44/c444820c-75eb-44ae-b64b-10fd72fce9d4/fv\\_broschure\\_de.pdf](https://www.fourchetteverte.ch/media/filer_public/c4/44/c444820c-75eb-44ae-b64b-10fd72fce9d4/fv_broschure_de.pdf) [04.01.23].

HSLU (2018) : Premier marché de Share Gallen, <https://sites.hslu.ch/crealab/erster-share-gallen-markt/> [04.01.24].

Marché écologique (2023) : L'écomarché de Saint-Gall - naturel, diversifié et régional, <https://oe-komarkt.ch/> [15.08.23].

OstSinn (2023) : Les projets sont des pas vers un avenir digne d'être vécu et adapté aux petits enfants dans la région. Inscrivez également votre projet, <https://ostsinn.ch/projekte> [15.08.23].

Pusch (2023) : Un tiers de tous les aliments est perdu, <https://savefood.ch/de/wir-food-ninjas/alle-partner.html> [15.08.23].

Regioterre (2022) : Regioterre - mitenand und fair. Des légumes par abonnement. Regioterre est l'agriculture contractuelle régionale dans la région de Saint-Gall, <https://www.regioterre.sg/> [15.08.23].

RestEssBar (2023) : RestEssBar St.Gallen, <https://restessbar.ch/standorte/restessbar-st-gallen/> [15.08.23].

SSN (2023) : Pyramide alimentaire suisse, <https://www.sge-ssn.ch/ich-und-du/essen-und-trinken/ausgewogen/schweizer-lebensmittelpyramide/> [15.08.23].

Ville de Saint-Gall (2024) : Énergie et eau. Ensemble, nous agissons - St-Gall devient climatiquement neutre, <https://www.stadt.sg.ch/home/raum-umwelt/energie/klimaneutrale-stadt.html> [04.01.24].

Ville de Saint-Gall (2024) : Consultation sur le complément au concept énergétique 2050, [https://www.stadt.sg.ch/news/stsg\\_gemeinsam-wirkt/2023/09/vernehmlassung-zur-ergaenzung-des-energiekonzepts-2050.html](https://www.stadt.sg.ch/news/stsg_gemeinsam-wirkt/2023/09/vernehmlassung-zur-ergaenzung-des-energiekonzepts-2050.html) [04.01.24].

Ville de Saint-Gall (2023) : Autorisations pour les commerces. Marchés, <https://www.stadt.sg.ch/home/wirtschaft-wohnen/gewerbe-veranstaltungen/maerkte.html> [15.08.23].

Ville de Saint-Gall (2023) : Jardins et parcs. Jardins familiaux, <https://www.stadt.sg.ch/home/freizeit-tourismus/gaerten-parks/familiengaerten.html> [15.08.23].

Ville de Saint-Gall (2023) : Nature et paysage. La nature trouve la ville, [https://www.stadt.sg.ch/home/raum-umwelt/natur-landschaft/natur\\_findet\\_stadt.html](https://www.stadt.sg.ch/home/raum-umwelt/natur-landschaft/natur_findet_stadt.html) [15.08.23].

Ville de Saint-Gall (2023d) : Environnement et développement durable. Clevergeniessen, <https://www.stadt.sg.ch/home/raum-umwelt/umwelt-nachhaltigkeit/clever-geniessen.html> [15.08.23].

Ville de Saint-Gall (2023) : Environnement et durabilité. Food Waste, <https://www.stadt.sg.ch/home/raum-umwelt/umwelt-nachhaltigkeit/foodwaste.html> [15.08.23].

Ville de Saint-Gall (2024) : Environnement et développement durable. Vaisselle réutilisable, <https://www.stadt.sg.ch/home/raum-umwelt/umwelt-nachhaltigkeit/mehrweggeschirr.html>

Ville de Saint-Gall (2021) : Home Actualités. Les enfants et les adolescents de Saint-Gall bénéficient d'une excellente alimentation, [https://www.stadt.sg.ch/news/stsg\\_home/2021/05/st-galler-kinder-und-juendliche-werden-ausgezeichnet-verpflegt.html](https://www.stadt.sg.ch/news/stsg_home/2021/05/st-galler-kinder-und-juendliche-werden-ausgezeichnet-verpflegt.html) [15.08.23].

Ville de St-Gall Promotion économique (2024) : Vivre à St-Gall, <https://meine-stadt.sg/> [04.01.24].

United Against Waste (2024) : Foodwaste in Central Switzerland, <https://www.united-against-waste.ch/> [04.01.24].

## 8.7 Interviews

Interview de Karin Hungerbühler, co-directrice du service Environnement et énergie de St-Gall, du 9.3.2023.